

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

23 février 2017 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, jeudi le 23 février 2017, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
 Lise Rochon
 Joselle Rioux

Messieurs Frédéric Bastille
 Jean-Claude Caron

Était absent M. le conseiller Frédéric Leblond

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2017-02-026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2017-02-027 RÉSOLUTION - HAUSSE DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DES 50 ANS
ET PLUS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a confirmé en vertu de la résolution 2016-11-214 une contribution financière de 3 000 \$ à l'égard du projet de réfection du Centre communautaire des 50 ans et plus s'élevant à 85 081 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du terroir basque a confirmé en date du 16 février 2017 une contribution financière de 2 000 \$ au lieu de 4 000 \$ en raison du financement non prévu du Fonds conjoncturel géré par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a réservé une enveloppe financière de 20 000 \$ pour des projets de revitalisation patrimoniale des immeubles de la rue Principale et de la rue Place-Parent dont le bâtiment des 50 ans et plus fait partie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est primordial en raison de la détérioration avancée de ce bâtiment patrimonial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte d'hausser sa contribution financière à l'égard du projet susmentionné à la hauteur de 5 000 \$;

QUE cette contribution financière soit et est tirée du code budgétaire 02 632 00 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-028

RÉSOLUTION -PRISE EN CHARGE DES ACHATS DE MATIÈRES LIGNEUSES DESTINÉES À LA PRÉPARATION DE LA BIOMASSE UTILISÉE POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat de préparation et de fourniture de la biomasse utilisée pour le réseau de chaleur prend fin au terme de la saison de chauffe 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel (M. Raymond D'Auteuil) a déjà signalé son intention de ne pas présenter de nouvelles propositions en regard de ce contrat en raison des problèmes d'approvisionnements vécus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le contrat de façon à réduire les interventions confiées à l'extérieur de l'organisation municipale autant pour des considérations financières (réduction des dépenses et des marges bénéficiaires) que pour des considérations opérationnelles (meilleur contrôle sur le processus);

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative « Énergies Nouvelles Johannaises » accepte de prendre charge les vérifications applicables au respect des caractéristiques visées du combustible, la granulométrie du combustible et son taux d'humidité, son pouvoir calorifique et le taux de cendres;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative susmentionnée est également d'accord pour effectuer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, le démarchage requis au niveau des commandes de biomasse à fournir de même que les horaires et l'identification des livraisons;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de commander la biomasse forestière pour la prochaine saison de chauffe 2017-2018 afin d'obtenir un taux d'humidité adéquat (entre 25 et 35% d'humidité);

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Joselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu prenne charge des achats de matières ligneuses servant à la préparation de la biomasse pour le réseau de chaleur et ce, sans confier cette responsabilité à une tierce partie;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte les termes du contrat de vente de biomasse forestière pour la production d'énergie soumis par le Syndicat des Producteurs forestiers du Bas-St-Laurent en date du 22 février 2017;

QUE messieurs Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer le contrat susmentionné, lequel est articulé autour de la commande de 500 tonnes métriques humides de biomasse forestière à 35\$ la tonne plus les taxes applicables pour les transports;

QU'en guise de compensation pour les tâches additionnelles de contrôle, de démarchage et de vérification, il soit permis de commander des quantités excédentaires de biomasse forestière destinées à la revente auprès de la coopérative susmentionnée afin de supporter leurs activités s'inscrivant dans une phase d'expansion;

QUE demande soit faite auprès de la coopérative susmentionnée aux fins de préparer et de signer une entente de services couvrant leurs activités de broyage, d'entreposage et de transport de biomasse ainsi préparée vers la chaufferie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-02-029

RÉSOLUTION -ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES USAGÉ AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu s'est engagée dans un processus de rajeunissement de sa flotte de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont permis de trouver un camion 10 roues usagé (sterling 2006 - 138 000 kilomètres) avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce véhicule appartenant au Ministère des transports ne nécessite pas de procédure d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu entérine l'interruption du processus d'appel d'offres par invitation visant l'acquisition d'un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu procède à l'acquisition du véhicule susmentionné par voie de crédit-bail (montant à financer de 35 000 \$ plus taxes);

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve les termes de la proposition de financement numéro 022217-01 soumise par l'entreprise « Meridian One Cap » indiquant des versements de 821.53 \$ par mois pour une période de 48 mois;

QUE M. Daniel Dufour, directeur général, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu le contrat de financement susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

2017-02-030

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux

QUE la séance soit levée.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général